

La finance rurale : « Pour amener l'argent au village »

Thierry Defense

La microfinance donne accès à des produits financiers en faveur des populations exclues du système bancaire classique, faute de garantie. On remarque que, dans les pays en voie de développement, le problème d'accès à des services financiers adaptés est particulièrement important en milieu rural. Or la majorité des pauvres des pays du Sud sont des paysans ou vivent en milieu rural. Quelles sont les causes de ces problèmes ? Et comment y remédier ?

Le contexte

Pour tenter de définir les causes de ces problèmes d'accès, une mise en contexte de la situation des ruraux s'impose. Prenons le cas de l'Afrique de l'Ouest, dont les chiffres sont éloquentes :

Dans le monde, 1,2 milliard de personnes vivent avec moins de 1 USD par jour, dont 35 % (288 millions de personnes) en Afrique. En nous concentrant sur les quatre pays qui nous concernent, au Mali, 90,6 % de la population vit avec

moins de 2 USD par jour, au Burkina Faso, 85,8 %, au Niger, 85,3 % et au Sénégal, 67,8 %. En outre, 38 millions de personnes souffrent quotidiennement de famine en Afrique.

L'agriculture fait vivre les pays africains (plus de 30 % du PIB en Afrique provient de l'agriculture), malgré cela, la pauvreté sévit d'abord en milieu rural : dans les quatre pays qui nous concernent, 63,8 % des habitants vivent en milieu rural ; de 1990 à 1999, leur

revenu moyen a continuellement baissé. Pour comparaison : dans le monde, 75 % des ruraux sont des pauvres.

Les investissements actuels en faveur de l'agriculture sont très inférieurs aux besoins : seulement 1 % des crédits libérés dans les pays de l'UEMOA (Union économique et monétaire des Etats d'Afrique de l'Ouest) sont des crédits d'investissement en faveur de l'agriculture. Au Niger, ce taux est même de... 0 %. Au regard de l'histoire et des politiques actuelles de financement agricole dans les pays du Nord, on peut également se demander si l'agriculture africaine doit être entièrement financée par le crédit plutôt que par la subvention. Ce qui semble permis au Nord est refusé au Sud...

En résumé, l'Afrique, et l'Afrique rurale en particulier, est la première touchée par la pauvreté, avec pour conséquence un exode rural massif et continu. Les causes en sont multiples : un accès très faible à la terre, à l'éducation et à la santé, un financement de l'agriculture dérisoire, une croissance de la production agricole nettement inférieure (de 3 à 4 % par an) à la croissance de la popu-

© Anne Bastin, SOS Faim



Thierry Defense est le secrétaire général de SOS Faim Luxembourg.

lation, enfin, la chute des exportations dont souffrent certains pays pendant certaines années.

Les contraintes des paysans...

On le sait, les ruraux des pays du Sud vivent souvent dans des conditions extrêmement difficiles. La fragilité des écosystèmes, les conséquences des sécheresses et d'autres calamités naturelles sur l'environnement fragilisent les familles rurales dans leurs activités productrices et perturbent leur milieu de vie.

Par ailleurs, le financement du développement de l'agriculture et la lutte contre la pauvreté en milieu rural sont impossibles sans politiques agricoles. L'inadaptation, voire l'absence de telles politiques est sans conteste un frein important au financement des ruraux et de leurs activités.

En outre, les paysans du Sud doivent subir les effets d'une concurrence déloyale des producteurs du Nord, mieux équipés et qui bénéficient de subventions directes ou indirectes.

On peut également citer les législations foncières qui sont souvent défavorables au développement de la zone rurale. Dans plusieurs pays, les terres appartiennent toujours à l'Etat, les ruraux étant des usufruitiers ; trop souvent encore, les femmes en particulier n'ont pas accès à la propriété terrienne. Or le capital « terre » est le facteur primordial de production des ruraux et des producteurs. Sans titre foncier, les ruraux ne peuvent ni investir pour développer leurs terres ni les mettre en garantie pour accéder au crédit.

Enfin, l'activité agricole se fait souvent en famille dans les pays du Sud. L'absence d'un statut juridique en faveur des exploitations familiales, qui demeurent donc des organisations « informelles », est également considérée comme un lourd handicap. A l'inverse d'une société, l'exploitation familiale n'est pas une personne morale. Il n'est pas rare que la disparition du chef de famille entraîne la désintégration de l'exploitation. Cette précarité est un handicap considérable dans la recherche de financement : dans le cas de crédits à court terme, les risques financiers ne sont pas très élevés, ils le deviennent par contre dans le cas de crédits à moyen et à long terme.

Mais le contexte n'explique pas tout. Les paysans ont également leurs propres contraintes qui freinent le financement de leurs activités.

Les difficultés d'accès aux facteurs de production sont une contrainte importante pour les producteurs. Les exploitations familiales font face à de nombreux handicaps : les difficultés d'accès à la terre, à l'eau et aux intrants agricoles ; l'insuffisance des capitaux et des ressources propres dues à l'irrégularité des revenus de l'agriculture. L'instabilité financière des familles rurales rend les institutions de microfinance réticentes à les financer. On le voit, c'est un peu le chat qui se mord la queue...

L'insuffisance de services et de produits financiers de proximité permettant « à l'argent d'arriver au village » rend difficile l'accès des producteurs au crédit.

En outre, l'analphabétisme, le manque de formation des hommes et des femmes et leurs faibles capacités de gestion sont également considérés comme des handicaps pour l'accès à des financements adaptés.

L'insuffisance de services et de produits financiers de proximité permettant « à l'argent d'arriver au village » rend difficile l'accès des producteurs au crédit. Les services et les produits offerts sont souvent inadaptés aux réalités des ruraux, de leur famille ; ils sont donc inadaptés au financement de leurs productions agricoles.

Dans la relation entre les paysans et les banquiers, les règles de gestion des financements sont établies en fonction des intérêts du prêteur, non de ceux de l'emprunteur. Elles entravent la diversification de ce dernier qui ne dispose pas de la trésorerie suffisante pour mener de front diverses activités pendant une période suffisamment longue pour s'assurer des revenus nets décents.

Le financement à moyen et à long terme des agricultures des pays du Sahel est rare, en particulier pour l'exploitation familiale. Les causes les plus communément avancées sont :

Les IMF (institutions de microfinance) sont réticentes à s'engager dans des relations contractuelles longues. Les remboursements des emprunts les plus importants s'échelonnent sur plusieurs années et sont exposés à des aléas qui peuvent entraîner un déséquilibre financier des exploitations.

Les garanties habituellement exigées pour le crédit à court terme, notamment les cautions solidaires, sont inadaptées au crédit à moyen et à long terme. En effet, les garanties matérielles et les sûretés réelles requises (terres, parcelles loties, habitations) sont difficiles à « réaliser ».

Les dispositions légales imposées aux IMF limitent la transformation de leurs ressources généralement courtes en financement à long terme. Par exemple, la loi Parmec (la loi sur la microfinance pour l'Afrique de l'Ouest) limite fortement les possibilités de transformer l'épargne en crédit à moyen terme. Or en Afrique de l'Ouest, l'épargne collectée est assez abondante, même si elle est principalement à court terme et volatile. Finalement, les fonds propres aux IMF sont encore limités et leur financement extérieur est souvent à court terme. Il en résulte que les IMF qui font du crédit à moyen terme le pratiquent progressivement après plusieurs années d'existence quand le niveau de leurs fonds propres le permet.

...et des institutions de microfinance

Les institutions de microfinance (IMF) soulignent régulièrement qu'une des principales contraintes qui les empêche de financer les ruraux avec plus de sécurité est l'absence de garantie offerte par ces derniers. Cette absence de garantie est également aggravée par l'absence de systèmes d'assurance : pas de fonds de calamités, d'assurance décès...

Par ailleurs, les IMF mettent en avant, comme obstacle au financement, leur faible capitalisation, leur manque de ressources propres et l'absence d'une épargne stable. De surcroît, leurs ressources financières sont souvent inadéquates : le manque de ressources longues ne permet ni le financement à moyen et à long terme ni des approches plus souples en matière de crédit.

Enfin, les coûts opérationnels des IMF sont considérés comme un obstacle au



Photos: © SOS Faim

développement d'un financement de « proximité » : la décentralisation des IMF (facteur de proximité du client) leur pose des problèmes de rentabilisation.

Le manque de dialogue et de concertation entre les organisations paysannes, les instituts de microfinance et les banques agricoles est aussi une contrainte majeure, car il crée entre eux un cloisonnement préjudiciable au financement de l'exploitation familiale. Cette situation est imputable à l'absence d'une « culture d'alliance » et au fait que les acteurs se perçoivent comme des concurrents.

Que faire ?

On le voit, les problèmes sont très complexes et interdépendants. Il ne suffit pas de travailler sur l'adéquation technique entre la demande paysanne et l'offre des institutions de microfinance pour résoudre les problèmes. Des considérations politiques ou macro-économiques entrent en ligne de compte.

Les paysans doivent s'organiser différemment. Ils doivent rompre avec leur isolement, créer des organisations paysannes (OP) ou des groupements de diverses sortes. Ces organisations deviennent ainsi directement éligibles au financement par les banques agricoles ou les institutions de microfinance (dont les IMF) qui s'intéressent aux entreprises familiales rurales.

S'ils sont mieux organisés, les paysans pourront aussi consolider leurs alliances avec les IMF. Celles-ci sont en effet indispensables pour renforcer le financement rural. Ces alliances pourraient être soit informelles, soit plus formelles et régies

par la loi. Sans l'instauration d'une relation de confiance, rien n'est possible.

Les articulations OP-IMF viseraient à réduire au maximum les coûts de transaction et de suivi du crédit, car faire du crédit à un village coûte cher. Une réduction des coûts de transaction et de suivi du crédit est une condition *sine qua non*. Le crédit rural coûte cher. Or, dans ce cas, l'IMF n'est pas contrainte de prendre en charge toutes les fonctions liées au financement : certaines, et notamment celles liées à l'identification, au suivi et éventuellement au recouvrement des créances, peuvent être efficacement assurées par les OP locales.

Les institutions de microfinance soulignent régulièrement qu'une des principales contraintes qui les empêche de financer les ruraux avec plus de sécurité est l'absence de garantie offerte par ces derniers.

Les institutions financières peuvent apporter des outils de gestion, des techniques bancaires et des règles de bonne gouvernance ainsi que la formation nécessaire à leur utilisation. De leur côté, les OP, qui connaissent bien leurs membres, peuvent assurer des services de proximité aux institutions financières. Ces services peuvent concerner la collecte des besoins, l'analyse des demandes et des emprunteurs, l'acheminement des demandes et le suivi des crédits.

Dans un deuxième temps, les paysans et les microbanquiers peuvent développer

des outils financiers communs : lignes de financement ou fonds de garantie gérés paritairement.

Par exemple : (1) Les banques agricoles mettent des lignes de refinancement à moyen et à long terme à disposition des IMF engagées dans le financement rural. A partir de là, ces IMF financent des systèmes financiers décentralisés créés à l'initiative des OP. (2) Les OP et les IMF montent ensemble des dossiers pour des demandes de crédit importantes et les soumettent aux banques agricoles. (3) Des crédits en consortium sont organisés dans une zone ou une région afin de partager les risques liés au financement de l'agriculture.

Des réflexions concertées entre les acteurs, entre « l'offre » et la « demande » doivent être approfondies pour renforcer, voire créer des produits adaptés : crédit équipement, warrantage...

Enfin, cette nouvelle culture d'alliances peut renforcer le plaidoyer auprès des décideurs pour qu'ils mettent en place des politiques en faveur du monde rural et de son financement.

Car les organisations paysannes et les institutions de microfinance à elles seules ne peuvent rien ou si peu. Ça, c'est une autre histoire, mais cela prouve bien que la microfinance à elle seule n'est pas la panacée en matière de lutte contre la pauvreté, a fortiori en milieu rural.

Dans le cadre de la semaine de la microfinance (du 17 au 18.10.2005), SOS Faim pilote un atelier sur la finance rurale avec la participation d'une trentaine d'IMF africaines et latino-américaines : www.microfinance2005.lu.